







EDITO

Voici le premier numéro de la publication consacrée à la Santé-Sécurité au Travail, formule « régionale ».... En effet, cette publication existait déjà mais sous une forme un peu différente, en Haute-Loire et dans la Fédération d'Auvergne.

L'Infos SST sera la publication unique pour les adhérents des 4 départements auvergnats et s'enrichira des spécificités de chacun, comme s'est enrichie l'équipe de médecins et de conseillers qui travaillent ensemble au développement de la **santé** au travail et de la **sécurité** au travail.

Michel PICARD
Directeur Général

Sommaire

-  Santé Sécurité au Travail
-  Zoom sur le terrain...
-  Actualités Prévention
-  Actualités Santé

Santé Sécurité au Travail

Les médecins

Dr Ollivier RAMOUSSE,
Dr Jacques FERRARI
Dr Hélène LECUYER,
Dr Hélène LONGOUR,
Dr Annick BENSADOUN,



Dr Nicolas RABEYROUX,
Dr Jean-Pierre RUOLS,
Dr Jean BOURGOIGNON,
Dr Nadine SIMONNET



Les conseillers

André PEYRONNET,
Gérard DAUTEL,
Michel GRATIO,
Philippe RAYMOND,
Marie-Eve BAILLON,



Denis BEAUCHET,
Céline RIGAL,
Nadège CHARREYRE-MALLET,
Philippe BABUT



Sans oublier le Secrétariat qui vous sera présenté lors d'un prochain numéro. Les secrétaires assistent les médecins et conseillers dans leurs activités et sont également les interlocuteurs attentifs des assurés.



Contrats de prévention dans le Cantal

C'est en 2001 que Michel GRATIO, conseiller en prévention MSA a commencé à réfléchir avec les dirigeants de **SOPA Equarissage** à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

Coopérative située à Cros de Montvert sur le canton de Laroquebrou, cette entreprise emploie une quarantaine de salariés pour la collecte d'animaux trouvés morts (ATM) sur le département du Cantal dans sa presque totalité et sur une partie des départements de la Corrèze, du Lot et de l'Aveyron. Après collecte, les animaux sont transformés en farines utilisées dans les cimenteries.

Les conditions de travail dans cette activité sont difficiles et la Direction de l'entreprise a souhaité, avec la MSA, s'engager dans une réflexion sur leur amélioration. Des réunions de sensibilisation de l'ensemble du personnel ont eu lieu. Un CHSCT a été mis en place et progressivement, l'idée d'un contrat de prévention a vu le jour portant sur 3 points principaux :

- une étude aérologique a été réalisée afin de mettre en place un traitement de l'air pour améliorer les ambiances et le problème des odeurs,
- les camions de collecte ont été équipés pour faciliter le ramassage,
- une campagne de sensibilisation des éleveurs a été menée afin d'améliorer les conditions de la collecte sur les exploitations.

A partir de ces constats, le contrat de prévention a été élaboré et signé en 2006 pour une durée de deux ans. Les différentes étapes de ce plan d'amélioration ont été franchies. **Les engagements de financement qui en découlaient, tant pour l'entreprise que pour la MSA ont été respectés.**

Tout au long de son déroulement, le contrat a été suivi par un comité de pilotage constitué de représentants de l'entreprise et de la MSA.

Le bilan est très positif, non seulement en terme d'amélioration des conditions de travail, mais également parce qu'**une vraie culture d'entreprise est née en matière de prévention**, basée sur une démarche participative des salariés.

Michel GRATIO a suivi ce dossier depuis le début :

« C'est un travail important que de suivre un contrat de prévention, très intéressant car il faut avoir une réflexion globale sur l'entreprise, en terme d'évaluation des risques et de diagnostic des situations de

travail. Il faut collaborer avec les salariés et le dirigeant, mais aussi assurer le suivi administratif du contrat, ce qui n'est pas une mince affaire. En effet, du diagnostic initial à la réflexion et l'élaboration des solutions techniques à mettre en place, en passant par la rédaction du contrat et les conseils à déployer auprès de l'entrepreneur et de ses salariés, le contrat de prévention est un lourd investissement en temps...

Depuis que ce type de contrat existe, nous en avons réalisé 5 sur le département du Cantal : 4 dans la filière viande et 1 dans la filière lait. J'espère que nous en conduirons d'autres car ces contrats permettent aux entrepreneurs qui s'y engagent de mener une réelle démarche de prévention, accompagnée d'investissements financiers importants qui engagent l'entreprise pour plusieurs années sur la voie de l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et donc, d'une meilleure qualité de vie pour les salariés ».

Michel GRATIO s'occupe actuellement d'un autre contrat de prévention aux **Fromageries Occitanes à St-Flour**. Des groupes de travail ont été organisés dans chaque atelier avec les salariés et le contrat est signé. Les points à améliorer sont liés aux problèmes des sols et des chutes, aux postures et à la maintenance, mais aussi à l'utilisation des produits chimiques. Prévus sur 3 ans minimum, les investissements liés à ce contrat seront importants, sur le plan financier mais également au niveau de la participation de tous pour améliorer la sécurité.



Pose de résine au sol dans le couloir



Actualités Prévention

Gilet fluo et triangle pour les tracteurs

décret n°2008-754 paru le 1 Août



Ces deux accessoires de sécurité sont obligatoires depuis le 1^{er} octobre 2008, pour tous les véhicules circulants quel que soit leur gabarit (A et B).

Le tracteur agricole, ainsi que tous les automoteurs de récolte et de traitement (moissonneuse, ensileuse, pulvérisateur automoteur, dessileuse automotrice...) sont donc concernés.

Exception : Les conducteurs de véhicules agricoles et de quadricycles à moteur non carrossés sont exemptés de la détention et de l'obligation de revêtir le gilet.

Toutefois, le triangle reste obligatoire.

Le triangle vient en complément des feux de détresse en cas d'immobilisation du véhicule sur la chaussée. Il doit être installé au moins à 30 m du véhicule, voire plus, en cas de mauvaise visibilité, de route sinueuse...

Le coût de ces équipements : **6 à 8 €** N'attendez pas pour vous en procurer, **il s'agit de votre sécurité !**

Attention !

Avant d'acheter... vérifiez la conformité

pour le triangle
- un E cerclé suivi de 27R

pour le gilet :
- le marquage CE avec la notice d'utilisation

Bien remplir sa déclaration d'Accident du Travail...

Pour vous...

Pour vous permettre de bénéficier des avantages et prestations auxquels vous pouvez prétendre dans les plus brefs délais, mais aussi, pour permettre au Service SST de cibler ses actions de Prévention.

Pour nous...

Les informations demandées dans le cadre « accident » relatives aux circonstances de l'accident, sont très importantes. Elles sont enregistrées et permettent d'établir une liste des sources et causes d'accidents les plus fréquentes en agriculture.

Pour tous et contre l'accident...

A partir de cela, le service SST établit son plan d'action de Prévention, choisissant d'agir auprès des professionnels agricoles sur les risques les plus fréquemment rencontrés et surtout sur les moyens de les éviter.

Pour bien remplir votre déclaration, reportez-vous à la notice d'utilisation. En effet, il est essentiel de renseigner le cadre « accident » le plus précisément possible, toutes les informations peuvent être très importantes.



Trophée Jeunes

Fort du succès remporté par le Trophée Prévention Jeunes en 2008, l'opération a été renouvelée en 2009. Ainsi, l'édition 2009 verra 9 établissements Scolaires Agricoles d'Auvergne participer à ce Trophée. Certains établissements proposent plusieurs équipes de 3 à 10 jeunes, qui ont entre 16 et 20 ans.

13 projets seront en compétition
le **31 mars 2009 à St BEAUZIRE (43)**.

Objectifs de ces projets prévention : informer, sensibiliser, concevoir **sur les thèmes** suivants : la sécurité en général, la manipulation des bovins, les situations à risques, l'utilisation du quad, la signalisation des engins agricoles, les gestes de premiers secours, les gestes et les postures, le risque routier....

Les projets seront exposés devant un jury sous différentes **présentations** : vidéo projecteur, démonstration et diaporama, film, maquette, exposition, power point....

Etablissements participants

Dans l'Allier : 4 projets

- Lycée Professionnel Antoine BRUN
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole TOURRET NEUVY
- Maison Familiale Rurale de LIMOISE (2)

Dans le Cantal : 3 projets

- Maison Familiale Rurale MARCOLES
- Lycée Professionnel Agricole Louis MALLET
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole G.POMPIDOU

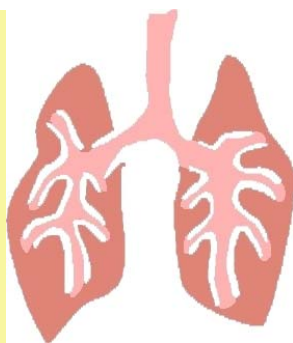
Dans la Haute-Loire : 4 projets

- Centre Formation Agricole de BONNEFONT (2)
- Lycée Forestier de SAUGUES (2)

Dans le Puy-de-Dôme : 2 projets

- Lycée Agro-Environnemental privé St JOSEPH (2)

Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)



Ces quatre lettres ne vous disent certainement rien. Et pourtant, la broncho-pneumopathie chronique obstructive sera la troisième cause de mortalité en France en 2020.

Le mécanisme de la BPCO

La BPCO est caractérisée par une diminution **irréversible** des débits expiratoires. Cette diminution du souffle a pour origine le rétrécissement **permanent et progressif** des bronches (épaississement des parois) et une destruction du poumon. Ce triste enchaînement est dû à l'agression répétée de substances toxiques.

Les origines

Une des causes principales de cette maladie est le tabac, mais également les expositions lors des activités de travail à certains polluants (gaz toxique, ciment, solvant, poussières de silice).

Comment diagnostiquer ?

Une orientation de diagnostic est faite à partir des informations données par le patient concernant l'exposition à certains polluants, la toux chronique matinale, la gêne respiratoire à l'effort, etc...

Le diagnostic doit obligatoirement être confirmé par une exploration de la fonction respiratoire dont la spirométrie et, si nécessaire, par des mesures des gaz (oxygène et gaz carbonique) dans le sang. Les résultats permettent de déterminer le stade de la maladie et ainsi, son pronostic.

La BPCO et le monde agricole

Des maladies respiratoires sont liées à l'exposition, pendant le travail, aux atmosphères régnant à l'intérieur des bâtiments agricoles. Ces atmosphères sont souvent riches en gaz, poussières et particules biologiques (végétales ou animales et micro-organismes se développant dans ces milieux souvent humides).

Certaines de ces maladies sont de mécanisme **allergique**, comme l'asthme et le poumon de fermier. D'autres sont de mécanisme **inflammatoire** comme la BPCO, qui se rencontre partout sur le territoire

La BPCO et la MSA

En 2007, la Fédération d'Auvergne a conduit un premier travail sur le poumon de fermier.

A la suite de cette étude, l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) et le CHU de Clermont-Ferrand (Professeur Denis Caillaud du service de pneumologie) **ont contacté la MSA Auvergne pour mener un programme de travail commun sur la BPCO.**

Dans quel but ?

Il s'agit d'objectifs de santé publique, c'est-à-dire apporter, sur le plan collectif, une meilleure connaissance d'une affection fréquente et grave dans le milieu agricole. Bien entendu, sur le plan individuel, c'est l'occasion de faire un point sérieux sur sa fonction respiratoire.

En quoi consiste cette recherche commune ?

L'étude BPCO consiste en une succession d'examens individuels dont l'examen central est la double mesure des volumes et des débits respiratoires par une exploration fonctionnelle respiratoire avant et après broncho-dilatateurs. D'autres examens y sont associés.

Comment est-elle conduite ?

Cette étude se déroule avec des **volontaires** auxquels est demandé un « consentement éclairé ».

Dans un premier temps, jusqu'en juin 2009, l'étude porte sur les salariés agricoles du département de l'Allier.

Ensuite (de septembre 2009 à début 2010), l'étude portera sur des exploitants agricoles de l'ensemble de la région Auvergne.

Pour les salariés agricoles, cet examen est proposé en même temps que l'examen de médecine du travail et les résultats leur sont communiqués.

C'est une proposition, libre à chacun d'accepter ou de refuser cet examen individuel.

L'étude a démarré mercredi 4 février 2009 à Moulins.

Directeur de la publication : Michel Picard
Rédactrice en chef : Marie-France Caron
Comité de rédaction : Anne-Sophie Issartel et Isabelle Fricheteau
Imprimerie Albédia
Tiré à 21 000 exemplaires
Dépôt légal à parution
Numéro ISSN en cours